

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
URBAIN/FONCIER
Réf. :



ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro : DAU_AR20230404

Objet: Portant numérotation de voirie - 11 rue Suzanne Melk

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU l'article L.2213.28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRÊTE

Article 1 : Les terrains cadastrés **B 3010, B 3015 et B 3017**, utilisés comme îlot nature et jardins partagés, porteront le numéro de voirie suivant :

11 rue Suzanne Melk

conformément au plan ci-annexé.

Article 2 : Le présent arrêté est transmis en recommandé avec accusé de réception au(x) propriétaire(s) du terrain.

Article 3 : Cette numérotation est transmise à l'ensemble des personnes intéressées. Elle fera l'objet d'un procès-verbal qui sera transmis au service du Cadastre. Copie de ce procès-verbal sera également transmise à toutes les administrations concernées.

Article 4 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Ville. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 5: un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,

